




Cahiers des charges applicables en 2019-20

	 <b>LFH</b> LIGUE FÉMININE HANDBALL	 <b>D2F</b> vAP	 <b>D2F</b>
Référence réglementaire	<b>Article 5.2</b> du Règlement relatif au contrôle administratif et financier des clubs	<b>Article 5.3.2</b> du Règlement relatif au contrôle administratif et financier des clubs	<b>Article 5.3.4</b> du Règlement relatif au contrôle administratif et financier des clubs
DOSSIER A PRODUIRE	Au plus tard le 1 <sup>er</sup> juin 2019	Au plus tard le 15 juin 2019	Au plus tard le 30 juin 2019
BUDGET MINIMUM	<b>700 K€</b> hors valorisation du temps de bénévolat.	<b>550 K€</b> hors valorisation du temps de bénévolat.	<b>350 K€</b> hors valorisation du temps de bénévolat.
SITUATION NETTE	Interdiction de présenter, au 31/12 précédent, une situation nette négative, sauf en cas de plan d'apurement dûment validé par la CNCG, sa commission contentieuse ou la Commission d'appel de la CNCG, et dont les échéances ont été respectées.		
JOUEUSES EQUIPE 1 <sup>ère</sup>	Toutes pro (mi-temps minimum) + 2 amateurs max		
MINIMUM JOUEUSES PRO TEMPS PLEIN	<b>8</b> joueuses pro temps plein (151,67h mensuelles).	<b>6</b> joueuses pro temps plein (151,67h mensuelles).	Au minimum <b>1 Equivalent Temps Plein</b> (soit 2 joueuses minimum à mi-temps)
ENTRAINEUR DE L'EQUIPE PREMIERE	Entraîneur professionnel à temps plein. Classe C («Agent de Maîtrise») obligatoire Titulaire du BE2 Handball ou du DES handball et de la certification EFA, ou du Titre II Entraîneur du secteur pro.	Entraîneur professionnel à temps plein. Classe C («Agent de Maîtrise») obligatoire Titulaire du BE2 Handball ou du DES handball et de la certification EFA, ou du Titre II Entraîneur du secteur pro, ou inscrit à la formation manquante.	Entraîneur professionnel à temps plein. Titulaire du DE Handball ou du BE1 Handball ou du Titre III Entraîneur de niveau national, ou inscrit à la formation
CENTRE DE FORMATION - EQUIPE RESERVE	Centre de formation agréé OU équipe réserve en Championnat de France N1F ou N2F.	Equipe réserve en Championnat de France N1F ou N2F.	Equipe réserve en Championnat de France N1F ou N2F, ou au plus haut niveau territorial OU Equipe engagée en Championnat de France U18F ou du plus haut niveau territorial
ACTIONS STRUCTURANTES	<b>10%</b> du budget consacré à des actions structurantes, par exemple en termes de communication, développement et/ou marketing.		
ENCADREMENT MEDICAL	Budget minimum annuel de <b>18.000€</b> . Matches à domicile : kiné et médecin obligatoires, Matches à l'extérieur : kiné obligatoire.	Budget minimum annuel de <b>12.000€</b> . Matches à domicile : kiné et médecin obligatoires, Matches à l'extérieur : kiné obligatoire.	Matches à domicile : kiné ou médecin obligatoire.
ENCADREMENT ADMINISTRATIF	Un ou plusieurs salariés administratifs pour <b>1 ETP minimum</b>		
SALLE	Classe 1 (classe 2 acceptée sous condition = projet de construction engagé ou lettres d'intentions).		Classe 2
MOYENS COMM ENCEINTE SPORTIVE	Ligne Internet à haut débit et 2 lignes téléphoniques en tribune.		Ligne Internet à haut débit (ADSL ou fibre) dans l'enceinte sportive
VIDEO et STATS*	LiveScore Handvision obligatoire à domicile Vidéo des matchs à domicile + téléchargement Dartfish		

\*Tous les coûts afférents (droits d'utilisation pour les logiciels Dartfish et Handvision) sont supportés par la FFHandball, y compris la mise à disposition d'une licence de séquençage LiveS de Dartfish (comprenant 2 activations par club).